ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

étudiants

Question écrite n° 29149

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie au sujet de la charte de la vie étudiante. Lors de la présentation du plan social étudiant, le 7 avril 1999, il a été proposé de renforcer la citoyenneté étudiante. Aussi, il souhaiterait connaître les différentes propositions et mesures qui seront mises en place dans les universités lors de la prochaine rentrée.

Texte de la réponse

Dans le cadre du plan social étudiant, le ministère de l'éducation nationale de la recherche et de la technologie a conduit une réflexion importante sur les moyens d'approfondir la responsabilisation des étudiants dans les instances chargées d'animer et d'organiser la vie universitaire. Depuis la rentrée 1999 des mesures visant notamment à accroître la participation aux processus de décisions et d'exercice de la citoyenneté étudiante en matière de vie universitaire se mettent en place. Il s'agit principalement de l'instauration progressive de vice-présidences étudiantes élues au sein des CEVU (conseil des études et de la vie universitaire) ; et dotées de moyens logistiques leur permettant d'assumer pleinement leurs fonctions ; du bénéfice, élargi aux élus étudiants, du régime spécial d'études prévu par l'article 16 de l'arrêté du 9 avril 1997. Par ailleurs, les expérimentations, dans un certain nombre de CROUS, de vice-présidences étudiantes ont été peu à peu étendues pour concerner aujourd'hui la majorité des CROUS. Le développement de la vie associative étudiante fait également l'objet d'une attention significative par la relance des maisons de l'étudiant.

Données clés

Auteur : M. Jean-Luc Warsmann
Circonscription : Ardennes (3e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 29149
Rubrique : Enseignement supérieur
Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie
Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 3 mai 1999, page 2587
Réponse publiée le : 20 décembre 1999, page 7271